



## **Communiqué de presse**

Personne de contact  
Téléphone  
E-mail  
Embargo

Dr Alain Bichsel  
+41 31 322 67 12  
alain.bichsel@ebk.admin.ch

### **La CFB et les grandes banques se mettent d'accord sur un relèvement des fonds propres ainsi que sur l'introduction d'un Leverage Ratio**

**La Commission fédérale de banques (CFB) a trouvé un terrain d'entente avec Credit Suisse et UBS quant au relèvement et à la consolidation de leur régime actuel des fonds propres. Le 20 novembre 2008, la CFB a décidée de nouvelles exigences en matière de fonds propres à l'intention des deux grandes banques. Ces dernières devront être remplies d'ici 2013, en fonction des bénéfices réalisables.**

Berne, le 4 décembre 2008 – La crise financière qui perdure depuis l'été 2007 a engendré des pertes d'une dimension jusque-là inimaginable sur les positions de négoce à risque. Même le «Swiss Finish», pourtant considéré comme conservateur et qui fixe pour les banques suisses un niveau de fonds propres de 20% supérieur aux normes internationales de Bâle II ne s'est pas révélé assez solide face aux turbulences et ce, bien que la CFB ait encore renforcé ces exigences pour les deux grandes banques suisses dès fin août 2007.

Le nouveau régime de fonds propre est le fruit d'une collaboration étroite entre la CFB et la Banque nationale suisse. Il accroît la capacité de résistance générale des deux grandes banques suisses et, par conséquent, du système financier tout entier. En effet, le relèvement des exigences en matière de fonds propres et l'introduction d'un Leverage Ratio seront autant d'atouts face à des crises futures hypothétiques. Une meilleure dotation en fonds propres ne pourra certes empêcher la crise, mais permettra de mieux absorber d'éventuelles pertes. Les grandes banques suisses d'importance systémique non seulement pour la place financière mais aussi pour toute l'économie nationale nécessitent un renforcement considérable de leur filet de sécurité. En ce qui concerne les autres banques suisses, aucune modification n'est prévue; ces dernières disposent d'ores et déjà de près du double des fonds propres requis.

La CFB est consciente de la situation actuelle très difficile sur les marchés financiers. C'est pourquoi les grandes banques auront le temps jusqu'en 2013 pour s'adapter graduellement aux exigences renforcées en matière de fonds propres. Si la situation sur les marchés financiers ou la situation bénéficiaire individuelle des grandes banques devait les empêcher d'atteindre les objectifs jusqu'en 2013, une prolongation des délais demeure réservée.



Le nouveau régime de fonds propres met l'accent sur deux instruments qui se complètent: le relèvement du niveau des fonds propres pondérés en fonction du risque, d'une part et l'introduction d'un Leverage Ratio (soit la limitation du niveau d'endettement nominal, indépendant du risque), d'autre part. Ces deux mesures ont été présentées le 5 novembre 2008 dans le message du Conseil fédéral sur le plan d'action visant à renforcer le système financier suisse.

### **Augmentation flexible des fonds propres**

Les nouvelles exigences accrues en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque à remplir par les grandes banques seront de 50% à 100% supérieures aux exigences minimales internationales (pilier 1) fixées par Bâle II. Cette flexibilité est rendue possible par les exigences additionnelles en fonds propres au titre du pilier 2 (processus de surveillance prudentielle) prévues par Bâle II. Cette marge de manœuvre est nécessaire pour que les mesures puissent exercer l'effet stabilisateur voulu et agir de manière anticyclique: lors de phases favorables, les banques devraient se constituer des fonds propres allant jusqu'à 200% des exigences (100% pilier 1, 100% pilier 2). Il s'agit là d'un filet de sécurité dont les banques pourront disposer en période de crise et qui pourra être utilisé jusqu'à un niveau d'intervention de 150%.

### **Introduction du Leverage Ratio comme instrument complémentaire**

Un Leverage Ratio est introduit pour Credit Suisse et UBS, en complément des exigences de fonds propres. La nouvelle technique de mesure nominale et indépendante du risque permettra de différencier clairement les fonds de tiers au bilan. Le rapport entre le noyau dur du capital et le total du bilan défini par le Leverage Ratio devra s'élever, pour les deux banques, au minimum à 3% au niveau du groupe et à 4% pour les établissements individuels. En période favorable, l'objectif attendu est supérieur aux niveaux minimum et exerce par conséquent un effet anticyclique. Pour ne pas limiter les opérations de crédit indigènes des deux grandes banques, d'une importance éminente pour l'économie, celles-ci n'entreront pas dans le calcul du Leverage Ratio.

### **«Une mesure d'avenir pour toute la Suisse»**

Daniel Zuberbühler, directeur de la CFB, à propos de l'accord en question: «Je suis très content que nous ayons pu nous entendre avec les deux grandes banques sur un régime de fonds propres novateur et très ambitieux dans le contexte actuel. Ainsi, en Suisse, nous avons très vite tiré les enseignements de la crise financière qui sévit toujours. Les normes internationales devraient prendre la même direction: une dotation en fonds propre bien plus élevée pour les banques actives au niveau international ainsi qu'une solution face à des modèles problématiques, soit une technique de mesure solide telle que le Leverage Ratio».